

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 06 Février 2024

06/02: Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER)

Secrétaire de Séance : Pierre-Jean VILASI.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Achat broyeur
- Autorisation de signature pour la construction du hangar communal
- Ouverture de crédit investissement (25%)
- Reglement cimetièrre, caverne et jardin du souvenir.
- Modification implantation cimetièrre et tarifs des concessions
- Modification tarif location gîte.

Divers

- Budget
- Compte rendu broyage sapin
- Point sur abandon manifeste
- Comité des fêtes.

Conseil du 12/12/2023: RAS

Délibérations :

→ **481.2024. Achat d'un broyeur pour l'élagage des arbres communaux.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de pratiquer l'élagage des arbres communaux. Il propose trois solutions :

- La sous-traitance de cette intervention par la Société ECO VANA pour un montant de 3 680€HT,
- La location d'un broyeur pour 3 jours auprès la Société LOXAM, pour un montant de 678€HT, et l'élagage pratiqué par Arnal Renaud pour un montant de 2000 TTC, soit un total 2813.60€TTC.
- L'achat d'un broyeur dont les prix varient selon la qualité et le calibrage des branches pouvant être coupées est de 2100€HT à 6300€HT.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de louer un broyeur pour cette année, et d'envisager l'achat d'un broyeur de bonne qualité au budget de 2024

→ **482.2024. Construction d'un hangar communal.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail du local actuel de stockage situé au Parc Sarapy arrive à échéance le 31/04/2024.

De ce fait, il est urgent et indispensable de construire un nouvel hangar communal qui fera office d'atelier.

La parcelle n°B751 sise à la Condamine et appartenant à la commune est appropriée pour recevoir ce nouveau local.

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré Monsieur Adrien PLINET, architecte et Monsieur Christophe VILLAN, Coordinateur Territorial dans l'accompagnement de projet à l'AGGLO de Carcassonne.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer les documents liés à la mise en place du marché concernant la construction de ce nouveau hangar.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

→ **483.2024. Ouverture de crédit d'investissement M57.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit pour le règlement d'achats d'investissement engagés, conformément à la loi 96-314 du 12 avril 1996 – art 69 du titre VII qui donne la possibilité aux communes de procéder aux dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 et dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent non compris les produits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

→ **484.2024. Vote du règlement du cimetière de la commune.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de régler le cimetière de la commune.

Après lecture du dit règlement Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de le valider.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

→ **485.2024. Modification de l'implantation du cimetière communal et du tarif des concessions.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'approbation du nouveau règlement par la délibération n°484/2024 du 06/02/2024, il y a lieu de modifier l'implantation du cimetière communal et les tarifs des concessions.

Monsieur le Maire présente la nouvelle implantation incluant des concessions de cavurne en lieu et place des aménagements paysagers, ainsi que la création d'un jardin du souvenir à proximité des concessions des cavurnes.

Il demande la constitution d'une commission exceptionnelle en charge de la mise en place de ces modifications, les candidats sont : Laurence MAURI, Rachel RIVAL, Marie-Lyne EXPERT, Ludovic BERAIL et Christian AUDIER.

Il demande le pouvoir de valider les décisions prises par la commission et de mandater toutes les pièces relatives à l'exécution de ces modifications.

Monsieur le Maire expose que le prix des concessions au cimetière communal n'a pas varié depuis le mille neuf cent quatre-vingt-deux (délibération du 06 Février 1982). Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation éventuelle, le montant actuel étant de 255€ (dont 25€ de frais d'enregistrement).

Le prix des concessions perpétuelles est porté à la somme de 300€(dont 25€ de frais d'enregistrement) et le prix des concessions des cavurnes perpétuelles est fixé à la somme de 150€(dont 25€ de frais d'enregistrement)

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents.

→ **485.2024. Modification du tarif de la location des gîtes communaux du CCAS**

Monsieur le Maire expose que les gîtes communaux de la CCAS entraînent des frais pour la commune, car certains petits équipements tels que machine à laver, plaque de cuisson, four micro-onde ont été remplacés.

Il rappelle que l'année dernière la climatisation réversible a été installée dans tous les gîtes.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une augmentation éventuelle, le montant actuel étant de 75€ le weekend et 150€ la semaine.

Le prix de la location des gîtes sera porté aux sommes suivantes : le weekend 100€ et la semaine 250€.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents.

Divers

➤ **Budget**

Mr le Maire expose brièvement au Conseil Municipal les projets éventuels de 2024, à savoir les rideaux de la salle polyvalente, l'achat d'un broyeur, la réparation de la piscine municipale, l'achat d'une laveuse, l'arrêt de bus, le hangar communal, les panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie.

➤ **Point sur abandon manifeste.**

Monsieur le Maire rappelle que Mr et Mme Jérôme ont signé la convention de travaux le 02/08/2023, ont déposé la DP dans les délais. L'urbanisme leur a demandé des pièces complémentaires qu'ils n'ont pas fournis dans le délai de 3 mois. Ce dossier a donc été rejeté par le service urbanisme de Carcassonne.

Un courrier a été envoyé le 30/01/24 demandant le dépôt d'une nouvelle DP avec la possibilité d'avoir notre aide pour fournir les pièces manquantes. Sur ce courrier, nous proposons également de modifier les délais donnés pour les travaux à réaliser.

➤ Comité des fêtes.

Monsieur le Maire avait invité les membres du bureau du Comité des Fêtes de Verzeille à la réunion du Conseil Municipal afin de faire le point sur leurs projets pour l'année 2024.

Il expose que dans l'éventualité où le Comité des Fêtes souhaiterait organiser la fête locale en 2024, afin de garantir la sécurité publique, il serait dans l'obligation de l'interdire par le biais d'un arrêté municipal.

Il précise qu'il n'est pas contre des manifestations attirant moins de public, tel que la fête de la musique, le réveillon de la St Sylvestre... etc

Il demande également s'il est prévue une Assemblée Générale en 2024.

La Présidente du Comité des Fêtes répond que le Comité n'a pas prévu de manifestation pour l'année 2024, et qu'il y aura une Assemblée Générale prévue dans le courant de l'année.

➤ Compte rendu broyage sapin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération a été un succès, car cette année 15 sapins ont été broyés soit 3m3 de broyat revalorisé, contre, seulement 4 sapins l'an dernier.

➤ Abattage de quatre arbres dangereux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le devis établi par la Société Adret, Expert conseil en arboriculture ornementale a été validé le 24/01/2024.

L'intervention est programmée entre le 05/02/2024 et 09/02/2024.

Cet expert a pour objectif de définir la dangerosité de ces quatre platanes, afin de pouvoir les abattre dans le cas où ils porteraient atteinte à la sécurité publique des habitants.

➤ Nouveauté sur la réglementation des ERP :

Monsieur le Maire expose que depuis le 01 janvier 2024, la réglementation concernant les Etablissements Recevant du Public a changé. A partir de cette date, une ligne fixe n'est plus obligatoire dans les ERP.

Afin de respecter la législation en vigueur, les conventions de prêts ont été modifiées, à présent un responsable en cas d'alerte des secours est désigné lors de chaque prêt.

Il informe les Conseils Municipaux que la commune va pouvoir faire des économies en résiliant ou en modifiant les contrats actuels.

Tout d'abord, le contrat de salle polyvalente à 75€/mois a été résilié. Ensuite, le contrat de téléphone fixe du CCAS, de l'APC, du foyer communal et de la piscine, va pouvoir être résilié pour la somme de 123.58€/mois. Pour finir, le contrat internet de l'accueil du CCAS sera de 34.90€/mois pendant un an, puis 39.90€/mois, au lieu de 56.40€/mois.